

La nouvelle loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République fait de l'éducation artistique et culturelle le principal vecteur de connaissance du patrimoine artistique et culturel, de la création contemporaine et du développement de la créativité à travers les pratiques artistiques. L'éducation artistique et culturelle dont la définition est rappelée dans le projet de référentiel pour l'éducation artistique validé par le Conseil supérieur des programmes le 18 décembre 2014

<http://www.education.gouv.fr/cid86735/projet-de-referentiel-pour-le-parcours-d-education-artistique-et-culturelle.html>

se concrétise par la mise en place du **parcours culturel de l'élève** tel qu'il est défini par la circulaire interministérielle du 9 mai 2013. Ce parcours, est une étape-clé de la scolarité obligatoire. Conjointement piloté par la DAAC et les acteurs éducatifs territoriaux, ce parcours a pour objectif de contribuer à l'égalité des chances en donnant à chacun un égal accès à l'art et à la culture. La présente fiche-action propose un cadre pour la mise en œuvre de projets correspondant aux attendus du parcours d'éducation artistique et culturelle. Elle est construite sur la base d'un partenariat associant l'Education Nationale (DAAC), d'autres services déconcentrés de l'Etat (DRAC et DRAAF), les collectivités territoriales- en particulier la Région pour les lycées et les départements pour les collèges- et les opérateurs culturels. Ces projets croisent le plus souvent différents domaines artistiques et culturels et s'articulent au socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

### Parcours impliquant :

### CULTURE SCIENTIFIQUE

#### Connaissances et compétences du socle commun travaillées dans ce programme

##### Compétence 3 : les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique

*Domaine : Pratiquer une démarche scientifique et technologique, résoudre des problèmes*

*Domaine : Savoir utiliser des connaissances dans divers domaines scientifiques*

##### Compétence 7 : L'autonomie et l'initiative

*Domaine : Faire preuve d'initiative*

- S'intégrer et coopérer dans un projet collectif
- Manifester curiosité, créativité, motivation à travers des activités conduites ou reconnues par l'établissement

#### Les trois phases annuelles des parcours proposées :

Temps de sensibilisation : Cette action permet à l'élève dans le cadre de la classe d'appréhender la démarche scientifique sous un angle nouveau, à travers une démarche pluridisciplinaire fondée sur le triptyque de l'Education Artistique et Culturelle : voir, faire, rencontrer. Il se donne pour objectifs de :

- Développer des temps d'expérimentation de pratique artistique, culturelle ou scientifique
- Développer un regard citoyen et critique des élèves,
- Favoriser la relation entre les partenaires artistiques, culturels, et les EPLE

Temps d'approfondissement : **facultatif**, il ne s'adresse plus au groupe classe mais à des élèves volontaires. Il s'inscrit comme un temps complémentaire sous la forme d'atelier de pratique scientifique.

Il offre à des élèves volontaires la possibilité d'approfondir une pratique, de nourrir une curiosité personnelle à l'égard d'une étape particulière d'une démarche scientifique.

Temps de restitution : il permet une valorisation du travail des élèves sous forme d'une restitution publique, d'une participation à une manifestation, d'une éditorialisation, etc.

### FINANCEMENT

Certains partenaires culturels de ces parcours sont susceptibles de bénéficier, pour la réalisation de ces projets, d'un financement DRAC (collège et lycée) et/ou Région (lycée). Il peut s'agir soit de financements spécifiques, soit de financements relevant d'une subvention globale attribuée aux opérateurs. Toute demande formulée fait l'objet d'une instruction conjointe, fondée sur des critères partagés (faisabilité, équité territoriale, cohérence des projets de l'établissement scolaire..) et dans la limite des crédits disponibles.

**PRESENTATION ET OBJECTIFS :**

A partir de fonds documentaires numérisés dans le cadre du programme régional BnsA concernant les travaux de restauration des cathédrales St Jean-Baptiste d'Aire-sur-Adour et Saint-Caprais d'Agen, il est proposé de transformer cette ressource à la fois historique et technique en outil collaboratif à destination des établissements d'enseignement du second degré (notamment lycées professionnels) du Lot-et-Garonne (47) et des Landes (40).

On favorise à la fois une approche visant :

- l'éducation au patrimoine (découverte des différents types de patrimoine, constitution, dans les CDI et centres de documentation de bases de données sur le patrimoine de proximité, organisation de parcours alternant visites réelles et travail à distance...),
- une découverte de l'architecture par la technique développée sur les travaux de chantiers,
- la rencontre avec des professionnels du patrimoine (restaurateurs, conservateurs, archivistes...) et la découverte de la chaîne des métiers liés tant au bâtiment patrimoniaux qu'à l'édition de contenus sur le réseau Internet,
- l'appréhension d'un nouveau mode d'écriture et de lecture numériques.

**MISE EN ŒUVRE :**

Ce dispositif de type « medialab » repose sur le développement, en équipe, d'une démarche d'investigation allant de l'enquête à la production de médias diffusables, exploitant diverses possibilités du numérique : captation d'images, de sons et de vidéos numériques, modélisations et impressions 3D.

**Temps de sensibilisation et d'approfondissement :**

- Retrouver à travers les plans et documents archivés les restaurations effectuées et les métiers qui les ont permises,
- Découvrir les cathédrales en rencontrant les acteurs de leur restauration : réaliser des prises de vue des édifices, mener des entretiens, capter des gestes de professionnels,
- Elaborer et concevoir des restaurations « imaginaires » à partir des savoirs acquis.
- Conserver une mémoire de chantier et construire un patrimoine immatériel

**Temps de restitution :**

- Editorialisation sur les plateformes en ligne de Cap sciences (C-Your Mag), des partenaires, de l'établissement scolaire ou de l'académie de Bordeaux.
- Présentation des réalisations finales sous forme de petits portails informatifs ou touristiques, site web à visée scientifique, banques de données, abécédaires virtuels ou œuvres d'art numériques... Les professionnels du numérique accompagnent les élèves et enseignants dans l'élaboration d'une production numérique mettant en scène les documents sources et les éléments collectés.

**FINANCEMENT :**

DRAC Aquitaine pour le développement des outils numériques et l'intervention de spécialistes.

**L'établissement doit prévoir sur ses fonds propres le financement des transports et de la billetterie.** Une demande complémentaire peut être effectuée auprès des Conseils **Départementaux**, selon les modalités propres à chaque département.

**PARTENAIRES CULTURELS :**

Cap Sciences

**PARTENAIRES INSTITUTIONNELS :**

DRAC Aquitaine, DAAC du Rectorat de Bordeaux.

**INSCRIPTIONS / RENSEIGNEMENTS :**

**Juin 2015** pré-inscription sur le [site web de la DAAC](#) après validation du CA puis inscription du parcours sur Perceval .

Validation du chef d'établissement sur Perceval (avant le **7 juillet**) : se référer à la fiche technique en ligne sur le site de la DAAC.

**Renseignements :**

Sophie Mouge, [sophie.mouge@ac-bordeaux.fr](mailto:sophie.mouge@ac-bordeaux.fr), conseillère « Arts et culture » en charge de la culture scientifique.

Christian Salles, [christian.salles@ac-bordeaux.fr](mailto:christian.salles@ac-bordeaux.fr), Conseiller « Arts et culture » en charge du domaine « patrimoine-musées » et auprès des professeurs relais patrimoine-musées dans les départements.